



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 59337

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation statutaire des conseillers des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ayant en charge l'essentiel de la politique culturelle menée dans les régions. Compte tenu de la disparité de leurs fonctions, il lui demande s'il ne lui semble pas opportun, en liaison avec Mme la ministre de la culture et de la communication, de promouvoir la mise en oeuvre d'un corps spécifique de la fonction publique tendant à une intégration de l'ensemble des conseillers des DRAC.

## Texte de la réponse

La situation particulière des conseillers sectoriels dans les directions régionales des affaires culturelles a été signalée par madame la ministre de la culture et de la communication comme étant susceptible de soulever des difficultés en matière de déroulement de carrière. Des échanges ont en conséquence été entamés entre les services des deux ministères en vue d'y apporter remède, tout en préservant les principes qui régissent l'accès des agents non titulaires aux corps de fonctionnaires. L'objectif est en effet de combiner les besoins de l'administration en personnel permanent sur des emplois justifiant une présence de longue durée et en nombre suffisant pour rendre opportune la création d'un corps de fonctionnaires avec le recours à des agents présentant des compétences spécifiques. Les travaux interministériels engagés devraient aboutir à court terme à une solution acceptable par l'ensemble des parties.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59337

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique et réforme de l'État

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mars 2001, page 1762

**Réponse publiée le :** 21 mai 2001, page 2991